



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

PRIMES DE PARTICIPATION / INTÉRESSEMENT DE GROUPE

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 28 février 2019



Suite à la publication des résultats 2018, la direction a annoncé que les montants des primes versées au titre de la participation et de l'intéressement de groupe **négociés par la CFDT** serait de :

- 2,5 millions d'€ pour la participation
- 81,5 millions d'€ pour l'intéressement de groupe

Il y aura **128 613 bénéficiaires** ce qui donne une prime moyenne par salarié de **655 €** : 19 € pour la participation et 636 € pour l'intéressement de groupe.

IMPORTANT : cette somme s'ajoute à celle annoncée pour les intéressements dans les établissements et à la prime « Macron ». D'autre part, c'est un montant qui varie en fonction du salaire **(2,9% de la rémunération annuelle brute)**.

Les 19 € seront versés. Pour les 636 €, ils pourront être versés ou bloqués dans le plan d'épargne groupe ou le PERCO (plan d'épargne retraite) **avec une abondement*** de la part de Carrefour.

La CFDT se félicite que l'accord qu'elle a négocié en 2018 permette de verser en une seule fois un montant significatif, contrairement au 57 € de l'année dernière qui avait été un des motifs de la grève historique du 31 mars 2018 !

Cependant, cette somme reste en dessous des montants versés historiquement et demandés par la CFDT (1 000 €), nous continuerons donc à revendiquer un meilleur partage des résultats.

Modalités

Les salariés pourront saisir leur choix du 5 au 25 mars 2019 (placement ou paiement) sur le site d'interépargne.

En l'absence de réponse, les sommes seront placées par défaut sur le fonds Carrefour Equilibre Solidaire).

Le paiement ou le versement sera effectué le 30 avril 2019.

*L'abondement est de 40% sur les 400 premiers € et de 20 % au-delà pour le PEG.

*L'abondement est de 50% sur les 1 000 premiers € et 20% au-delà pour le PERCO (plan retraite).